

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

ATI
Agence technique de l'information sur l'hospitalisation

Décision n° 2013-145 du 7 novembre 2013 du directeur de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation portant désignation de l'autorité d'appui pour la sécurité des systèmes d'information

NOR : AFSX1330869S

Le directeur, autorité qualifiée pour la sécurité des systèmes d'information de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation, selon les termes de l'arrêté du 25 mars 2010,

Vu les articles R.6113-33 et suivants du code de la santé publique;

Vu l'arrêté du 25 mars 2010 portant désignation des autorités qualifiées pour la sécurité des systèmes d'information dans les services d'administration centrale, les services déconcentrés, les organismes et établissements sous tutelle du ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique, de la ministre de la santé et des sports et du ministre de la jeunesse et des solidarités actives, notamment son article 3;

Vu l'arrêté du 19 février 2013 portant reconduction dans ses fonctions de directeur de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation,

Décide:

Article 1^{er}

M. Max BENSADON, directeur adjoint, chef du service architecture et production informatiques, est désigné comme autorité d'appui, afin de représenter l'autorité qualifiée pour la sécurité des systèmes d'information au sein des différentes instances traitant de la sécurité des systèmes d'information.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 7 novembre 2013.

*Le directeur
de l'Agence technique de l'information
sur l'hospitalisation,*
H. HOLLA